



Formacode : 32663 - Code Rome : M1203



LES BASES DE LA COMPTABILITE

PUBLIC VISÉ

Tout public
Plan de formation / CIF
Contrat de sécurisation professionnelle
Compte Personnel Formation

NIVEAU

Niveau de sortie : niveau V (CAP, BEP, CFPA du premier degré)

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation : attestation des acquis de formation

DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.
Durée en centre : 35 heures
Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 04/01/2017 au 31/12/2017.

LIEUX DE FORMATION

GMTE77
Lycée Jean VILAR
83 avenue Salvador Allende
77100 MEAUX
Tél : 01 60 09 38 32

CONTACT

Brigitte De Junnemann

OBJECTIFS

Connaître les principes de base et l'organisation générale de la comptabilité.

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Formation conçue pour acquérir les bases de la comptabilité avant d'aborder des modules spécialisés en gestion comptable ou en traitement de la paie.

PRE-REQUIS

Positionnement : pédagogique.
Maîtrise des bases en mathématiques.
Maîtrise du logiciel EXCEL.
Niveau d'entrée : niveau V (CAP, BEP, CFPA du premier degré)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Tests et entretien individuel.
Inscriptions du 04/01/2016 au 30/12/2016 au Lycée Jean VILAR à MEAUX.

MODALITES PEDAGOGIQUES

la formation alterne apports théoriques, exercices pratiques et activités sur le site d'apprentissage en ligne e-greta. Le contenu suivant peut être adapté selon les demandes.

CONTENUS

- ▶ Le rôle de la comptabilité et ses métiers
- ▶ Les principes comptables
- ▶ L'organisation de la comptabilité générale
- ▶ Le plan comptable général en France
- ▶ Les documents comptables (saisie, synthèse, bilan...)
- ▶ Les flux
- ▶ La comptabilité à partie double
- ▶ Les catégories de comptes
- ▶ La pratique de la tenue des comptes
- ▶ La balance des comptes
- ▶ L'organisation comptable
- ▶ L'obtention du compte de résultat et du bilan
- ▶ La classification des comptes du bilan
- ▶ La classification des comptes de gestion : charges et produits
- ▶ La facturation des achats et des ventes
- ▶ Les événements postérieurs à la facturation
- ▶ La taxe sur la valeur ajoutée
- ▶ La trésorerie